

**Je vous informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le
Lundi 28 janvier 2019, à 19 heures, en salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour est le suivant :

- I) Approbation du Procès-verbaux des Conseils Municipaux en date du 17 et 21 décembre 2018
- II) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- III) Délibérations

Pôle des Ressources

• **Service des Affaires Financières**

- 1. Modernisation du recouvrement des produits des services : approbation de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAY-FIP à intervenir entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention
- 2. Reprises des provisions pour contentieux
- 3. Adoption du tarif de la Foire à Tout du Parc de la Vallée

• **Service des Ressources Humaines**

- 4. Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020 - 2025, relative au risque santé avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France
- 5. Adaptation du tableau des effectifs : réforme PPCR de la filière médico-sociale et créations de postes
- 6. Création de postes saisonniers pour les périodes des vacances scolaires, hors période estivale, sur l'année 2019

Pôle de la Vie Sociale

- 7. Autorisation de demande d'aides financières auprès des partenaires pour les actions de la Politique de la Ville
- 8. Autorisation de signer les conventions des trois projets sociaux 2019 - 2020 des trois Centres de Vie Sociale avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Yvelines
- 9. Approbation du règlement de la Foire à Tout du Parc de la Vallée



- **Service des Affaires Culturelles**

10. Adoption des tarifs des entrées des spectacles pour la programmation culturelle de la saison 2019 - 2020

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,

Cyril NAUTH